TP DAB

- 1. Un DAB permet à tout détenteur de carte bancaire de retirer de l'argent.
- 2. Si le détenteur de carte est un client de la banque propriétaire du DAB, il peut en plus consulter les soldes de ses comptes et effectuer des virements entres ces différents comptes.
- 3. Les transactions sont sécurisées c'est-à-dire :
 - a) Le DAB consulte le Système d'Information de la banque (S.I. Banque) pour les opérations que désire effectuer un client de la banque (retraits, consultation soldes et virements).
 - b) Le DAB consulte le Système d'Autorisation Globale Carte Bancaire (Sys. Auto.) pour les retraits des porteurs de cartes non clients de la banque.
- 4. Les retraits d'argent peuvent se faire soit en euros soit en dollars.
- 5. Le DAB nécessite des opérations de maintenance tel que la recharge en billet, la récupération des cartes avalées, etc.
- 6. Les clients doivent s'authentifier et peuvent obtenir un reçu pour chacune de leurs opérations.

Pour vous aider, vous pouvez effectuer les étapes suivantes :

- Identifier les acteurs (principal et secondaires).
- Définir les cas d'utilisation.
- Définir les relations entre les cas d'utilisations et les acteurs.
- Définir les relations éventuelles entre les cas d'utilisations.
- Définir un scénario nominal.